

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



&



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY EN PARTENARIAT  
AVEC L'UNIVERSITÉ DE PARIS XII VAL DE MARNE



BP V 43 ABIDJAN

TEL : (225) 01 15 47 47 / 08 10 02 11

# CONCOURS D'ENTREE AU MASTER 2 en Economie et Gestion des Activités Immobilières

12<sup>ème</sup> Promotion (2016-2017)

## DOSSIER DE CANDIDATURE

### PIECES A FOURNIR

- 1/ Une (1) lettre de motivation manuscrite adressée au Doyen de l'UFR SEG
- 2/ Une (1) photocopie certifiée conforme à l'original (par la Mairie ou la scolarité centrale de l'Université de Cocody) du Diplôme vous permettant de vous inscrire au MASTER (Maîtrise de Gestion, d'Économie ou tout autre diplôme jugé équivalent) ;  
En sus, la photocopie simple des diplômes intermédiaires.
- 3/ Trois photographies d'identité récentes (en couleur) portant au verso votre nom et numéro de téléphone ;
- 4/ Une (1) pièce d'état civil ou tout document permettant d'établir votre filiation ;

**Frais de traitement de dossier et de concours : 15 000 F**

## DATE DE CLÔTURE DES CANDIDATURES

*Vendredi 06 Décembre 2016 à 15h00*

## DATE DU TEST ECRIT

*Mercredi 10 Décembre 2016 à partir de 08h00*

## **MODALITES DE RECRUTEMENT**

L'admission au Master 2 en Economie et Gestion des Activités Immobilières de l'Université de Cocody Abidjan se fait en trois (3) étapes :

1/ **Présélection**

A partir de l'analyse du dossier

2/ **Admissibilité**

A partir d'un test écrit

3/ **Admission**

L'admission n'est définitive qu'à l'issue de l'entretien individuel avec le grand jury.  
L'entretien porte sur la culture générale, l'actualité économique et la motivation.

## **COÛT DE LA FORMATION** (Pour les salarié(e)s ou non salarié(e)s)

- **Salarié(e)** = Un million trois cent (1 300 000 f) mille F CFA
- **Non salarié(e)** = Un million cent (1 100 000 f) mille F CFA

Versements	Montant	Montant	Période de règlement
1 <sup>er</sup> Versement	550 000 F	650 000 F	A l'inscription (Service Financier de l'UFR SEG)
2 <sup>ème</sup> Versement	220 000 F	260 000 F	Du 1 <sup>er</sup> au 5 Mars 2017
3 <sup>ème</sup> Versement	220 000 F	260 000 F	Du 1 <sup>er</sup> au 5 Mai 2017
4 <sup>ème</sup> Versement	110 000 F	130 000 F	Du 1 <sup>er</sup> au 5 Juin 2017

**IMPORTANT** : *Inscription Administrative. Prévoir la somme de 200 000f, payables aux guichets de la scolarité Centrale*

**NB** : *Tout(e) candidat(e) admis(e) au concours qui ne s'acquittera pas du premier versement à l'inscription sera considéré(e) comme démissionnaire et remplacé(e) immédiatement.  
Par ailleurs, en cas d'abandon, de démission, de défaillance ou d'incapacité de l'étudiant(e), les frais de scolarité payés à l'UFR ne seront pas remboursés.*

*Bonne Chance !*